



Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le 24 mars 2021 à 18 Heures

Le Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc dûment convoqué, le dix-neuf mars deux mille vingt et un s'est réuni à huis clos à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Dominique LAJUGIE, Maire, en session ordinaire dans la salle du presbytère, en conséquence des gestes barrière imposés par le protocole de protection de la COVID-19 et après en avoir informé la sous-préfecture, le dix-neuf mars deux mille vingt et un.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames BERROUET, CLÉMENCEAU, DEPALEMAKER, FRECHE, MALAQUIN, Messieurs LAJUGIE, FONTANEAU OLIVIER, RENOUIL, RUEDA.

Date de la convocation : 19 mars 2021

Désignation du secrétaire : Monsieur Vincent RUEDA est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Dominique LAJUGIE, Maire ouvre la séance, remercie les membres du conseil municipal de leur présence, constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire présente les questions inscrites à l'ordre du jour pour délibérations

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Vote du huis clos,
3. Adoption du procès-verbal de la précédente séance en date du 8 février 2021,
4. Approbation du Compte de Gestion 2020 du Trésorier,
5. Approbation du Compte Administratif 2020,
6. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2020,
7. Approbation des taux d'imposition des Taxes directes locales pour 2021,
8. Approbation du Budget Primitif 2021,
9. Attribution des subventions de la commune,
10. Avis sur le schéma de cohérence territorial – Scot Médoc 2033.
11. Informations et questions diverses.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1.N° 2021- 02 -01 Désignation du secrétaire de séance,

Vincent RUEDA est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2.N° 2021- 02 -02 Vote du huis clos

Vote :

Pour : 0 Contre : 1 (S. FRECHE) Abstentions : 2 (S. BERROUET & S. CLÉMENCEAU).

3. N° 2021- 02 -03 Adoption du procès-verbal de la précédente séance en date du 8 février 2021, ,

Après prise en compte des rectifications demandées :

Vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 .

4.N° 2021- 02 -04 Approbation du Compte de Gestion 2020 du Trésorier,

Vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 .

5.N° 2021- 02 -05 Approbation du Compte Administratif 2020.

Monsieur Vincent RUEDA, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif

Vote :

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 3 (S. FRECHE, S. BERROUET & S. CLÉMENCEAU).

6. N° 2021- 02 -06 Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2020

Vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 .

7. N° 2021- 02 -07 Approbation des taux d'imposition des Taxes directes locales pour 2021

Vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 .

8. N° 2021- 02 -08 Approbation du Budget Primitif 2021

Vote :

Pour : 7 Contre : 2 (S. BERROUET & S. CLÉMENCEAU). Abstentions : (S. FRECHE).

9.N° 2021- 02 -09 Attribution des subventions de la commune -

Vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 .

10. N°2021- 02 -10 Avis sur le schéma de cohérence territoriale – Scot Médoc 2033.

Vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 .

11. N° 2021- 02 -11 Informations et questions diverses

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Signalisation au Port de LAMENA :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Les sujets de l'ordre du jour sont développés dans le registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc et sont tenus à la disposition du public pour consultation.